



BORD  
A  
BORD

FFvoile



## INSTRUCTIONS DE COURSE

### BORD A BORD 2022

DU 11 AU 15 OCTOBRE 2022  
YACHT CLUB DU CROESTY- ARZON  
5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

| Marées à Port Navalo | Coefficient | Pleines Mers |       | Basses Mers |       |
|----------------------|-------------|--------------|-------|-------------|-------|
|                      |             | Matin        | Soir  | Matin       | Soir  |
| 13/10/2022           | 86 / 80     | 07h22        | 19h43 | 01h41       | 14h03 |
| 14/10/2022           | 74 / 67     | 07h51        | 20h14 | 02h17       | 14h41 |
| 15/10/2022           | 61 / 53     | 08h22        | 20h50 | 02h53       | 15h20 |

#### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*  
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information au PORT DE LARMOR BADEN ils seront également mis en ligne à l'adresse internet : <https://www.ycca.fr/bord%C3%A0bord> ou voir le QR CODE en début de document.

3.2 Le PC course est situé sur la Vedette du YCCA, numéro de téléphone : 06 62 36 70 09 / [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF précisé lors du briefing



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

#### 4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.  
 4.2 [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé sur le port de Larmor-Baden ou sur la vedette YCCA stationnée à quai au port.  
 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affaler de l'Aperçu.

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses :

| Date                       | Type de parcours                                 |
|----------------------------|--|
| <b>Jeudi 13/10/2022</b>    | <b>Entrainement parcours côtier / construits</b> |
| <b>Vendredi 14/10/2022</b> | <b>Parcours Côtiers ou construits</b>            |
| <b>Samedi 15/10/2022</b>   | <b>Parcours Côtiers ou construits</b>            |

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessous.

| Date              | Heure        |
|-------------------|--------------|
| <b>13/10/2022</b> | <b>14h30</b> |
| <b>14/10/2022</b> | <b>11h00</b> |
| <b>15/10/2022</b> | <b>11h00</b> |

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 7. SIGNAL D'AVERTISSEMENT ET PROCEDURE

Le signal d'avertissement sera la Flamme Jaune sur le bateau comité.

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

#### 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.  
 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
 Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.  
 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).  
 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

#### 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Parcours construits :

| Départ                       | Parcours                | Changement              | Arrivée                        |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Bateau Comité et Bouée jaune | Bouée cylindrique jaune | Bouée cylindrique jaune | Bateau Comité et Bouée blanche |

Parcours côtiers :

Les marques de départ, de dégagement, de parcours, de changement et d'arrivée sont définies ou décrites en annexe PARCOURS côtiers.

Les parcours côtiers sont définis par une flamme numérique

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Néant

## 12. LE DEPART

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26, modifiée comme suit :

| Temps | Signaux  | Signification                   |
|-------|--|---------------------------------|
| 5'    | Envoi du signal d'avertissement avec un signal sonore    | Avertissement                   |
| 4'    | Envoi du pavillon P, I, U ou noir, avec un signal sonore | Préparatoire                    |
| 1'    | Amenée de P, I, U ou noir avec un signal sonore long     | Dernière minute avant le départ |
| 0     | Amenée du signal d'avertissement avec un signal sonore   | Départ                          |

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Néant

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé au Briefing. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

## 14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les corsaires la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Temps limites :

Parcours construits : 30 mn après l'arrivée du 5<sup>ème</sup>.

Parcours Côtiers : 5 minutes par mille après l'arrivée du 5<sup>ème</sup>.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé ci-dessus seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est sur la vedette du YCCA
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu sur la vedette du YCCA Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**18. CLASSEMENT**

- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est 1 course
- 18.2 Courses retirées
- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

**19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place.
- 19.2 [DP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé au Briefing.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon ou logo YCCA

**23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès du comité
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

Il est interdit de jeter des débris à l'eau.

**25. EMBLEMES**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

- 27.1 [DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.)

**28. PRIX**

Des prix seront décernés par L'AO à discrétion.

**ARBITRE DESIGNÉ**

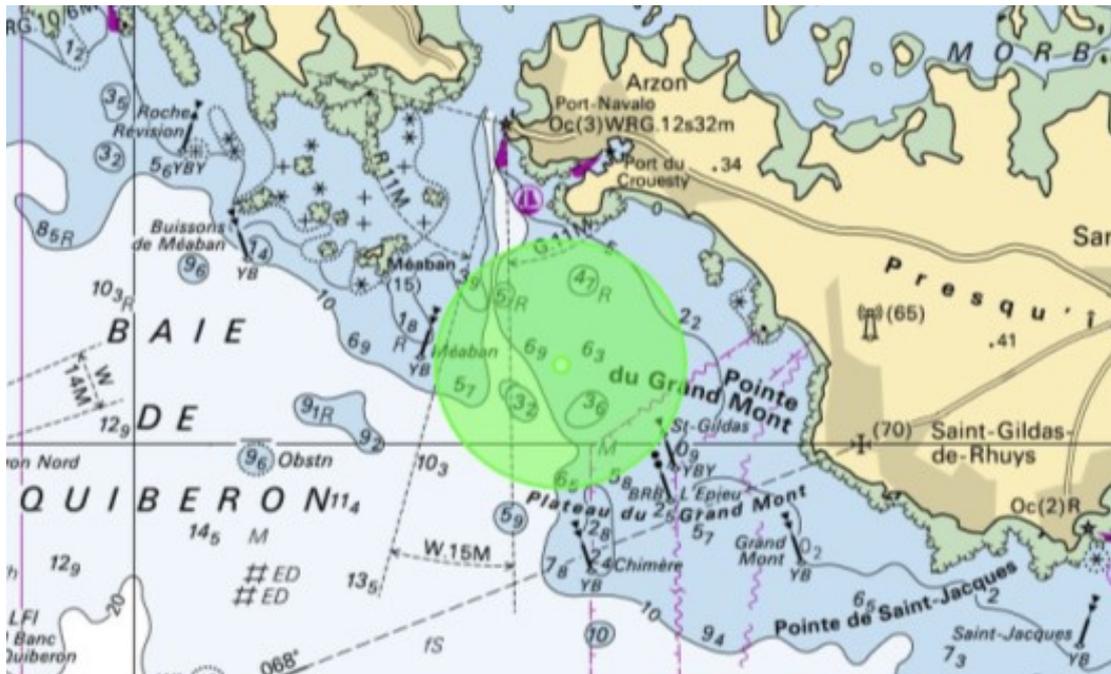
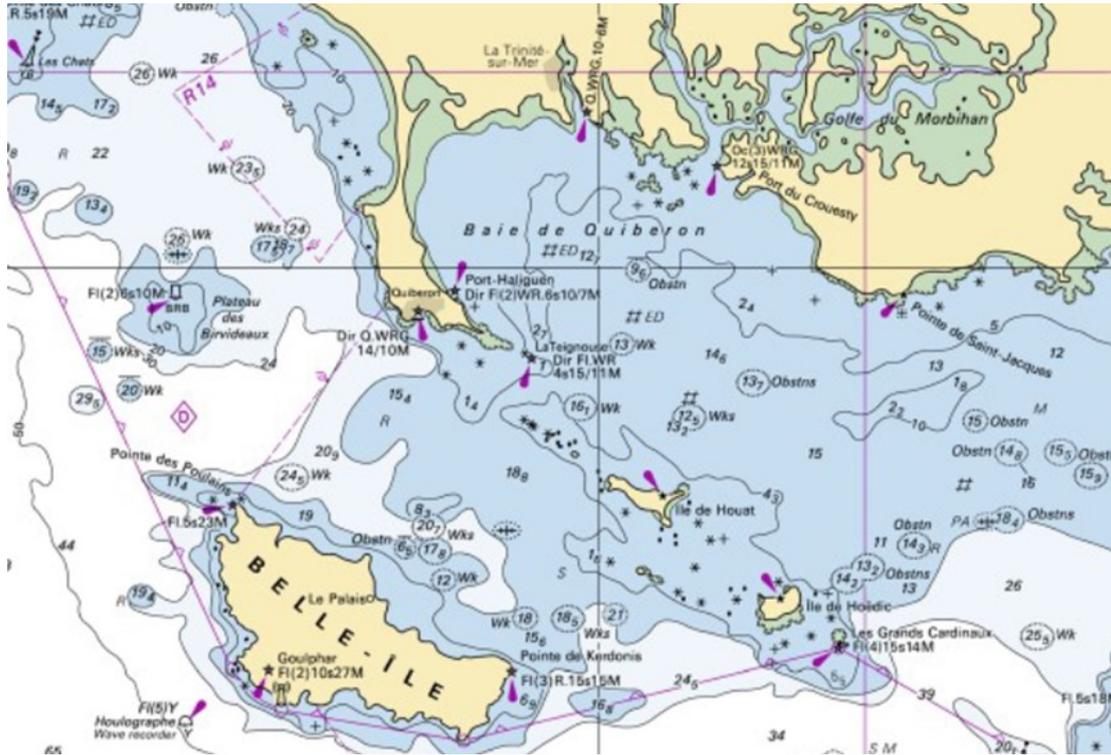
Président du comité de course : MARC EYMOND .06 62 36 70 09

**YCCA**  
**Port du Crouesty**  
**56640 ARZON**  
**Tél : 02 97 53 78 07**  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)  
[info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)

**Association ASPGM**  
**Amicale des Surveillants des Ports du Golfe du Morbihan**  
Erwann TANNEAU 06 63 04 88 55  
Jacques THUAL 06 14 19 12 76  
Marc GROUHEL 06 47 25 44 99

## ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course





## ANNEXE Parcours côtiers

**Parcours côtiers flamme numérique****Parcours 1: 8,1 MN environ**

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - La Cardinale Sud Méaban à bâbord en la contournant
- 2 - La Cardinale Sud La Chimère à bâbord en la contournant
- 3 - Le danger isolé l'épieu à bâbord en le contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

**Parcours 2: 8,1 MN environ**

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - Le danger isolé l'épieu à tribord en le contournant
- 2 - La Cardinale Sud La Chimère à tribord en la contournant
- 3 - La Cardinale Sud Méaban à tribord en la contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

**Parcours 3: 16 MN environ**

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - La Cardinale Sud Méaban à bâbord en la contournant
- 2 - La Cardinale Sud Quiberon à bâbord en la contournant
- 3 - La Cardinale Sud La Chimère à bâbord en le contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

**Parcours 4: 16 MN environ**

Départ en Baie de Kerjouanno selon article 12

Laisser :

- 1 - La Cardinale Sud La Chimère à tribord en le contournant
- 3 - La Cardinale Nord Quiberon à tribord en la contournant
- 3 - La Cardinale Sud Méaban à tribord en la contournant
- 4 - Arrivée selon article 14 sur la zone de départ

**Parcours 5 : 14 MN environ**

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

- 1-Sud Méaban à bâbord
- 2-Une bouée à bâbord  
(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)
- 3-La Chimère à bâbord
- 4-Sud Méaban à tribord
- 5-Arrivée, selon article 14 sur la zone de départ

**Parcours 6 : 14,0 MN environ**

Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno

**Laisser en les contournant :**

- 1-La Chimère à tribord
- 2-Une bouée à tribord  
(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)
- 3-Sud Méaban à tribord
- 4-La Chimère à bâbord
- 5-Arrivée, selon article 14 sur la zone de départ

## ANNEXE Parcours côtiers

**Parcours côtiers manche d'entraînement du jeudi****Départ à proximité du Trého**

Ligne de départ, selon article 12,

Possibilité d'une bouée de dégagement

Cardinale NORD QUIBERON à bâbord

Cardinale SUD MEHABAN à bâbord

Arrivée sur la Basse d'ARZON selon article 14

(Position approximative de la bouée d'arrivée : 47°31.520 N et 002° 54. 080 W)

Parcours d'environ 11 milles

